

Un regard sur Saint Genès

BULLETIN
MUNICIPAL

JANVIER 2019



Photo de Christophe LAZEAUX

Le mot du Maire

Comme de coutume, je viens à travers ce bulletin municipal vous faire part des réalisations, des actions et des animations qui ont eu lieu tout au long de l'année 2018. Vous y trouverez également des informations importantes pour l'année à venir.

Celle qui s'achève a marqué les esprits par une crise sociale qui perdure. Les revendications des gilets jaunes traduisent bien un sentiment d'injustice sociale et fiscale. Souhaitons qu'à court terme le gouvernement puisse répondre à cette urgence sociale, sans compromettre à plus long terme les actions concernant la transition écologique. Toutefois il est regrettable que certains sujets mal intentionnés se livrent à des actes inadmissibles. De tels comportements sont aux antipodes des messages de paix et d'espoir reçus lors de la cérémonie du centenaire de l'amnistie de 1918, hommage souligné par le son joyeux des cloches sonnant à toute volée, symbole puissant de désir de paix des peuples.

Bien évidemment, de nombreux événements dans tous les domaines ont eu lieu sur le plan national. Nous pouvons être fiers en tant que français de la coupe du monde de foot remportée pour la 2ème fois par notre vaillante équipe nationale

Au point de vue communal, nous retiendrons le 43ème Concours Départemental de la Race Salers qui a connu un vif succès avec la présence de 22 élevages, de 200 animaux et d'un nombreux public qui a su l'apprécier.

Mais l'année 2018 a été marquée par l'une des pires sécheresses de ces dernières décennies, certains la jugent plus importante que 1976, posant de gros problèmes au Conseil Municipal au niveau de l'alimentation en eau potable. Nos agriculteurs ont également beaucoup souffert au point de vue du fourrage.

Le moment est venu des remerciements, je les adresse à l'ensemble des forces vives de notre commune : les acteurs économiques, les associations, les employés communaux et bien sûr les élus qui œuvrent pour la rendre agréable et dynamique.

Enfin j'aurais une pensée toute particulière pour ceux qui souffrent et pour ceux qui nous ont quittés.

Permettez- moi au nom du Conseil municipal de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019 à vous et à vos proches.

Le Maire, *Daniel* GAYDIER

BUDGET PRIMITIF 2018 DE ST-GENÈS-CHAMPESPE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

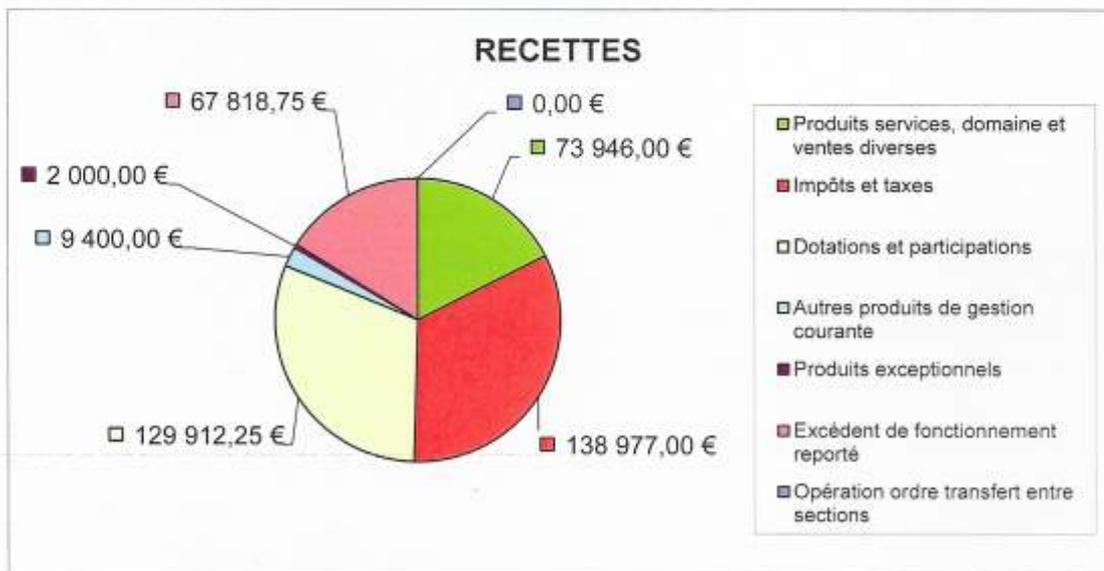
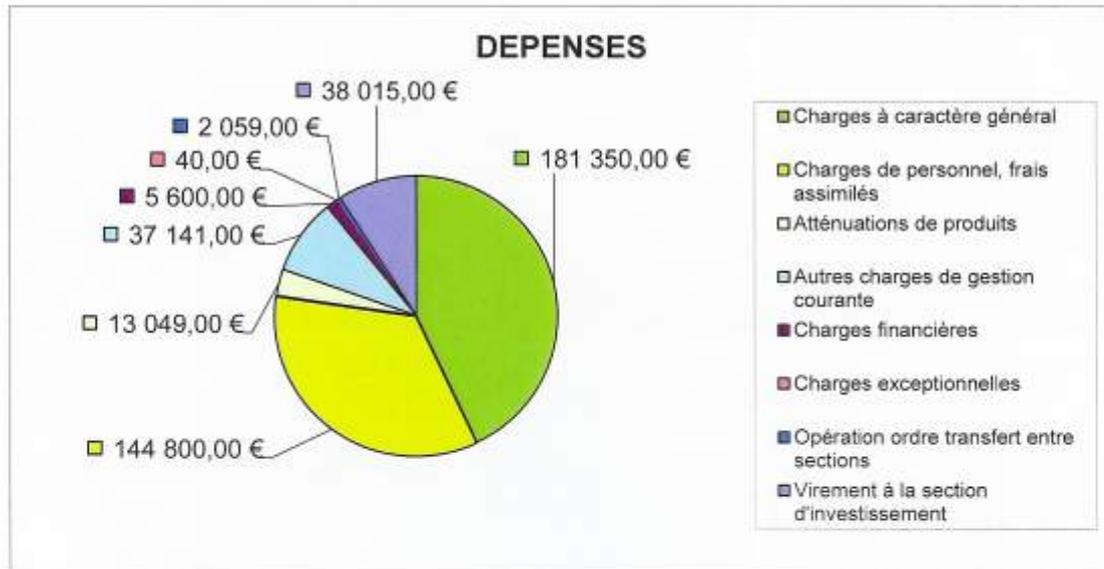
Charges à caractère général	181 350,00 €
Charges de personnel, frais assimilés	144 800,00 €
Atténuations de produits	13 049,00 €
Autres charges de gestion courante	37 141,00 €
Charges financières	5 600,00 €
Charges exceptionnelles	40,00 €
Opération ordre transfert entre sections	2 059,00 €
Virement à la section d'investissement	38 015,00 €

422 054,00 €

RECETTES

Produits services, domaine et ventes diverses	73 946,00 €
Impôts et taxes	138 977,00 €
Dotations et participations	129 912,25 €
Autres produits de gestion courante	9 400,00 €
Produits exceptionnels	2 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	67 818,75 €
Opération ordre transfert entre sections	0,00 €

422 054,00 €



Rappel

Le taux des taxes reste inchangé :

Taxe d'Habitation	12,03 %
Taxe Foncier Bâti	15,81 %
Taxe Foncier Non Bâti	53,66 %

BUDGET PRIMITIF 2018 DE ST-GENÈS-CHAMPESPE

INVESTISSEMENT

DEPENSES

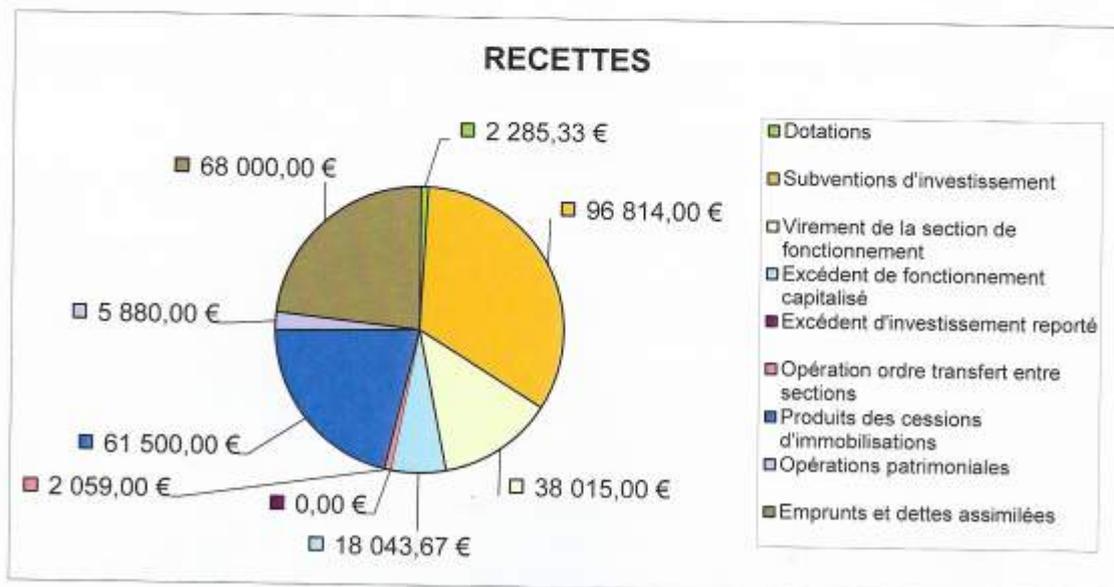
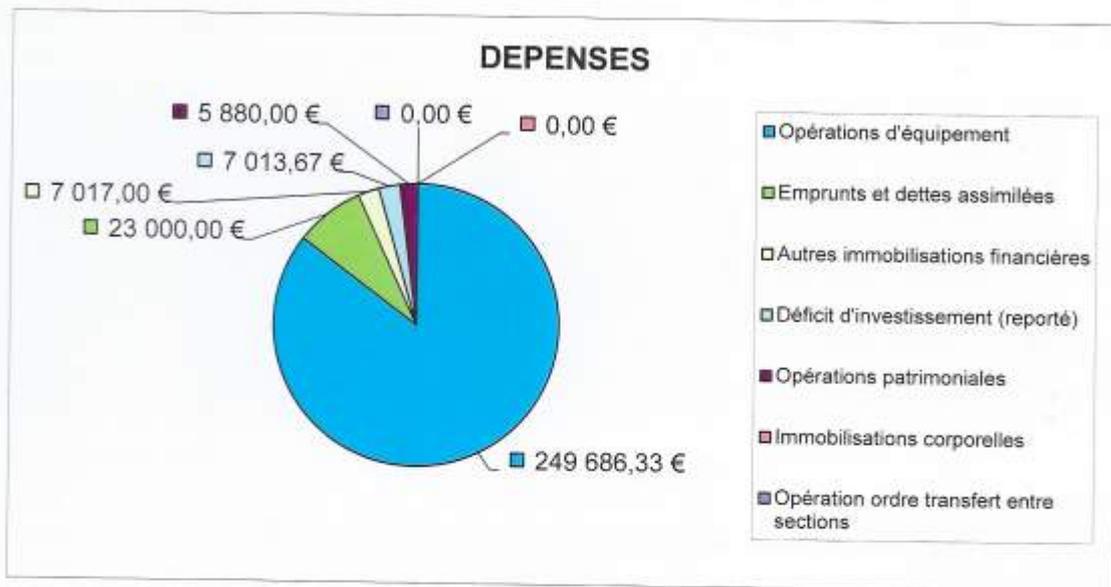
Opérations d'équipement	249 686,33 €
Emprunts et dettes assimilées	23 000,00 €
Autres immobilisations financières	7 017,00 €
Déficit d'investissement (reporté)	7 013,67 €
Opérations patrimoniales	5 880,00 €
Immobilisations corporelles	0,00 €
Opération ordre transfert entre sections	0,00 €

292 597,00 €

RECETTES

Dotations	2 285,33 €
Subventions d'investissement	96 814,00 €
Virement de la section de fonctionnement	38 015,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	18 043,67 €
Excédent d'investissement reporté	0,00 €
Opération ordre transfert entre sections	2 059,00 €
Produits des cessions d'immobilisations	61 500,00 €
Opérations patrimoniales	5 880,00 €
Emprunts et dettes assimilées	68 000,00 €

292 597,00 €



BUDGETS ANNEXES

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
CCAS	2 800,00 €	2 800,00 €
Assainissement	13 948,00 €	13 948,00 €
Eau	125 806,00 €	125 806,00 €
Lotissement	56 480,00 €	66 152,88 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
	321,42 €	321,42 €
	32 301,00 €	32 301,00 €
	275 811,00 €	275 811,00 €
	53 600,00 €	53 600,00 €

TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2018

Traverse du bourg RD 30 et RD 88

Remplacement de la conduite d'eau potable avec mise en place de tabourets pour compteurs dans le domaine public.

Vérification des réseaux EU et EP, reprise complète du réseau d'eau pluviale du carrefour RD 30 et RD 88 jusqu'à l'habitation de la famille Jean-Claude PAPON, route de Bort avec pose de caniveaux et de grilles.

Enfouissement des lignes France Telecom avec gaine pour la fibre (cette dernière a été aiguillée), ainsi que les lignes électriques et de l'éclairage public avec le remplacement des lampadaires.

Chaussée et trottoirs refaits en enrobé avec traitement du carrefour en SCINTIFLEX (particules de verre miroir qui réfléchissent les lumières incidentes, supplément pris en charge par la société COLAS).

Reprise des accès de la Mairie et du Monument aux Morts avec des dalles basaltiques d'Auvergne. Tous ces travaux ont pu être réalisés grâce aux subventions du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et du S.I.E.G. du Puy-de-Dôme.

Remise en état du logement situé au rez-de-chaussée de l'ancienne maison SERRE

Les travaux ont été effectués par les employés communaux. Le bâtiment a été baptisé "Résidence Sainte-Marguerite" et l'appartement a été loué à Madame Madeleine GUILLAUME.

Futur garage

Les travaux du futur garage pour mettre à l'abri le tracteur, la sableuse, la fraise, etc... ont débuté fin décembre 2018. Ils ont été confiés à l'Entreprise Jean MAGE de MONTGRELEIX.

Goudronnage

Des travaux de goudronnage ont été effectués sur les chemins les plus défectueux.

PREVISIONS 2019

Agrandissement des archives de la Mairie et création d'un logement

Les travaux d'agrandissement des archives de la Mairie et la création d'un logement dans l'appartement de l'instituteur débiteront en janvier 2019.

Escaliers de l'église

La reprise en ciment des escaliers de l'église devraient débiter en mars 2019 si le temps le permet. Ils seront réalisés par l'Entreprise Jean MAGE de MONTGRELEIX.

Troisième tranche au lotissement "Les Pics"

Une troisième tranche au lotissement « Les Pics » devrait voir le jour courant début d'année 2019. Le Cabinet BLANCHARD de La Bourboule travaille sur le projet.

Goudronnage

Les travaux vont se poursuivre sur les chemins restants de la commune.

REPRISES DES CONCESSIONS ABANDONNÉES

La procédure de reprise des concessions du cimetière en l'état d'abandon engagée par délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2009 arrive dans sa phase finale.

La liste de ces concessions est consultable tous les jours, sur les panneaux d'affichage en Mairie et à l'entrée du cimetière, ainsi que sur le site Internet de la Commune : <http://st-genes-champespe.pagesperso-orange.fr/>, dans l'espace dédié au cimetière.

En application des articles L. 2223-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé, dans le cimetière, à la deuxième et dernière constatation dans laquelle se trouvent les concessions concernées, lundi 18 février 2019 à partir de 10 heures.

Les éventuels ayants-droits ou successeurs des concessions souhaitant conserver en lieu et place la concession les concernant sont invités à se faire connaître en mairie et à assister à la visite sur les lieux aux dates et heures indiquées ci-dessus.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE

L'année 2018 a été une année très difficile à gérer pour bien desservir en eau potable la Commune de Saint-Genès-Champespe.

Le problème est dû à une sécheresse hors du commun et à une baisse très importante de nos trois sources.

Quelques comparaisons afin de vous rendre compte (sur différents jours et sur 24 heures) :

- **Le 11 octobre 2018** : Arrivée des captages : 102 M³ - Départ réservoir de Régheat : 134 M³
- **Le 13 octobre 2018** : Arrivée des captages : 103 M³ - Départ réservoir de Régheat : 132 M³
Mise en service du branchement d'Egliseneuve
- **Le 21 octobre 2018** : Arrivée des captages : 100 M³
Arrivée d'Egliseneuve : 26 M³ - Départ réservoir de Régheat : 132 M³

Début du pompage dans le Lac de Laspialade (pour les animaux) à partir du mardi 23 octobre 2018.

- **Le 25 octobre 2018** : Arrivée des captages : 96 M³ - Arrivée d'Egliseneuve : 21 M³
Départ réservoir de Régheat : 184 M³ - Déversé dans le réservoir de Régheat : 45 M³
- **Le 29 octobre 2018** : Arrivée des captages : 93 m³ - Arrivée d'Egliseneuve : 47 M³
Départ réservoir de Régheat : 120 M³ - Déversé dans le réservoir de Régheat : 45 M³
- **Le 15 novembre 2018** : Arrivée des captages : 107 M³
Arrivée d'Egliseneuve : 30 M³ - Départ réservoir de Régheat : 153 M³
- **Le 2 décembre 2018** : Arrivée des captages : 144 M³ - Arrivée d'Egliseneuve : 9 M³
Départ Réservoir de Régheat : 152 M³ - à 18 h 00 Trop-plein - Fermeture du branchement d'Egliseneuve
- **Le 6 décembre 2018** : Arrivée des captages : 190 M³
Départ réservoir de Régheat : 187 M³ - Trop-plein la journée
- **Le 21 décembre 2018** : Arrivée des captages : 183 M³
Départ réservoir de Régheat : 189 M³ - Trop-plein la journée

L'eau transportée provenait de SUPER-BESSSE et a été prise sur un réseau contrôlé. Le transport a été effectué par la Laiterie de La Montagne de SAINT-NECTAIRE (Puy-de-Dôme).

La Municipalité tient à remercier Monsieur Lionel GAY, Maire de Besse-et-Saint-Anastaise, Monsieur Didier CARDENOUX, Maire d'Egliseneuve d'Entraigues ainsi que Monsieur KAPLON, Responsable de la Laiterie de Saint-Nectaire pour les services rendus à la Commune de Saint-Genès-Champespe. Sans oublier nos Conseillers Municipaux qui ont tenus des permanences au Lac de Laspialade pour remplir les cuves des agriculteurs qui ont bien joué le jeu. Ce qui a permis, avec la bonne volonté de toutes ces personnes, de surmonter cette terrible épreuve.

Nous remercions également les personnes qui ont suivi l'arrêté interdisant l'arrosage des fleurs, des jardins, du remplissage des piscines et du lavage des voitures.

Pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise, la Municipalité a décidé de renforcer son réseau en effectuant un forage dans les alentours du Lac de La Landie, qui est alimenté par des sources souterraines.

Une réunion a eu lieu le 21 novembre 2018 à 16 h 00 en Mairie de Saint-Genès-Champespe en présence de Monsieur Tristan RIQUELME, Sous-Préfet d'Issoire, avec la présence de divers organismes concernés par le projet.

La population sera tenue au courant de l'avancement du projet par le panneau d'affichage.

AMÉNAGEMENT FONCIER

L'opération d'aménagement foncier arrive dans la phase où le projet est porté à la connaissance des propriétaires ; ce projet a été réalisé en reprenant l'avant-projet déjà présenté en mars 2018, rectifié selon les demandes des propriétaires à chaque fois que ceci a été possible.

Le projet sera soumis à une enquête publique entre mi-mars et mi-avril 2019 ; les documents seront consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat et un commissaire enquêteur sera présent 4 journées pour recevoir ceux qui le souhaitent.

Le dossier sera également consultable sur un site internet dont l'adresse figurera sur l'avis adressé aux propriétaires.

Pendant ces 4 journées, le géomètre sera également présent pour fournir les explications souhaitées.

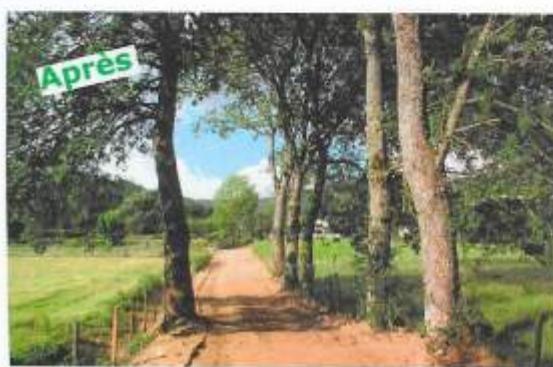
Chaque propriétaire sera averti individuellement par courrier des dates exactes de cette enquête publique. Chacun est donc invité à venir consulter ce projet et pourra formuler les observations qu'il souhaite, soit directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences, soit en lui adressant un courrier, soit en les inscrivant sur le registre disponible à cet effet pendant la durée de l'enquête, soit par courrier électronique à une adresse qui sera précisée dans l'avis adressé aux propriétaires.

L'enquête porte sur le nouveau parcellaire, y compris les questions relatives au bornage, sur le programme de travaux connexes, sur l'étude d'impact.

Les observations ne doivent donc pas être adressées au Maire ; c'est le commissaire enquêteur qui est chargé de collecter les demandes et c'est la commission communale d'aménagement foncier qui aura à les examiner.



Job - Voirie communale avant travaux



Job - Voirie communale après travaux

RANDONNÉE PÉDESTRE

La Commune de Saint-Genès-Champespe, avec le concours de la Communauté de Communes du Massif du Sancy est en train de procéder à la création d'un chemin de randonnée appelé "LE CHEMIN DES MAQUISARD" d'une distance d'environ 8 km. Le départ se situe face à la Mairie en direction de Laspialade en passant par Les Vergnauds jusqu'au lieu-dit Les Maisons avec retour par le bois de Chavaroche en direction du bourg de Saint-Genès-Champespe.

Cette randonnée a été créée pour rendre hommage à trois habitants de Saint-Genès-Champespe : Michel MAGE, Jean-Baptiste LADEVIE et son fils Georges LADEVIE fusillés par les allemands en 1944.

Si des personnes veulent participer, elles seront les bienvenues. S'adresser auprès de la Mairie de Saint-Genès-Champespe au 04 73 22 31 84

DÉNOMINATION DES RUES ET NUMÉROTAGE DES HABITATIONS

Suite au devis élaboré en juillet 2018 par Monsieur Pascal MICHAUD, Directeur de La Poste (devis validé lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2018), Monsieur Pascal MICHAUD a pu remettre son audit le 18 octobre 2018.

Par la suite, le Conseil Municipal a procédé à la dénomination des noms des rues dans le bourg ainsi que dans les villages.

Une délibération sur la dénomination des rues a été prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 11 janvier 2019.

Tout d'abord, La Poste va procéder au traçage des voies sur la cartographie de l'Institut Géographique National (I.G.N.). Ensuite, il sera procédé à l'attribution des numéros pour que toutes les habitations, les bâtiments publics, les bâtiments agricoles et autres lieux puissent être géolocalisés.

La numérotation sera effectuée selon la méthode métrique et pour les voies les plus longues selon la méthode décimétrique afin d'éviter les numéros à 4 chiffres.

Une fois le travail de numérotation terminé, dans un délai de 3 mois, les GPS pourront vous conduire avec précision en tout point de la commune. Il ne restera plus qu'à apposer les numéros sur les bâtiments. Des attestations seront distribuées par l'intermédiaire de la factrice afin de faire corriger votre adresse auprès de vos correspondants.

SIVOM DU PAYS DE BESSE-CÉZALLIER-SANCY

(Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples)

Il assure principalement les missions d'aides à la personne concernant, le portage de repas, l'aide alimentaire, le Bus des Montagnes et l'animation 3^{ème} âge.

LE PORTAGE DE REPAS :

Les repas sont livrés à domicile les mardis, jeudis, vendredis et couvrent les besoins au quotidien de la personne. Ils comprennent 6 plats au choix : une entrée et un potage, une viande ou un poisson, un légume ou un féculent, un fromage ou un yaourt, un dessert et le pain. Il existe des régimes sans sel, diabétiques et coupés. Le prix du repas est fixé à 7.80 €, (possibilité de prise en charge des caisses de retraite), et élaboré par la société SOGIREST.

LE SERVICE ANIMATION – BUS DES MONTAGNES :

Ce service propose des activités, déplacements et voyages à l'ensemble des séniors de notre territoire. C'est ainsi que le bus des Montagnes, dispositif mis en place en partenariat avec le Conseil Départemental, offre la possibilité aux personnes de plus de 60 ans du canton de redécouvrir les sites et originalités de notre environnement le plus proche.

LE SERVICE D'AIDE ALIMENTAIRE :

Ce service s'adresse aux personnes démunies et sans ressources, qui sur la base d'un diagnostic et d'une prescription de l'assistant social, peuvent bénéficier d'un colis alimentaire. Les personnes susceptibles de bénéficier de l'aide alimentaire doivent prendre rendez-vous avec l'assistant social pour une étude, les permanences sont à la mairie de Besse les lundis matin (Tél. antenne sociale : 04.73.89.48.55).

Pour vous aider dans vos démarches afin de bénéficier d'une intervention, contacter le :

SIVOM DE BESSE - 14, place du grand Mèze - 63610 BESSE- Tél. : 04-73-79-52-82

CENTRE NAUTIQUE DE LASTIOULLES

Une année 2018 excellente sur le plan de la fréquentation en augmentation de 30% par rapport à 2017.

Les raisons principales de cette progression :

- La bonne météo de juillet et d'août
- Le maintien du pavillon bleu qui permet d'avoir un bon impact médiatique.
- La création d'un nouveau site CNL
- Une équipe dynamique et un professionnalisme reconnu.
- Une eau de bonne qualité contrairement et malheureusement pour nos collègues impactés par les cyanobactéries.



Les cyanobactéries sont des micros-algues qui utilisent l'énergie lumineuse pour se développer. Leur densité très élevée (des milliards de cellules par litre d'eau) provoquant une coloration de l'eau (bleue, verte ou rouge, ...) en fonction de leur classe. La prolifération de ces bactéries est impactée par les éléments nutritifs (azote et phosphore), température de l'eau, l'ensoleillement, les précipitations, l'agitation du milieu ou le manque de prédateur.

Les cyanobactéries libèrent des toxines pouvant contaminer l'homme ou les animaux. Après contact ou injection les symptômes fréquents sont : irritation cutanée, crampes d'estomac, vomissements, nausées, diarrhées, fièvre, angine, réactions allergiques.

Nombreux ont été les lacs et étangs concernés, les plus connus étant le Gour de Tazenat, le Vernet la Varenne, Cournon, Aydat, Saint Rémy sur Durolle dans le Puy-de-Dôme, Mallet dans le Cantal, Vieure dans l'Allier. Nombreux vacanciers se sont repliés sur Lastioules.

Autres faits marquants

- Un niveau d'eau stable sur la saison dans les limites de la convention signée avec EDF 850 +/-0.5
- A noter la réception de Cantal tour pour la 5^{ème} année consécutive.

Nous avons réalisé un investissement de 6.200 euros, nous avons distribué une prime de contribution à l'ensemble de notre personnel, notre exercice 2018 est excédentaire.

Chiffres clefs de nos activités :

• Les stages : En baisse de 20% liée à une baisse des collectivités et particuliers, les scolaires sont en augmentation de 10% (restent stables).

- Le bar et la location en hausse de plus de 40%

• Les subventions stables. Nous en profitons pour remercier la commune de St Genès. Nous essayons au maximum de favoriser les commerces de la commune, cette année notre repas de l'AG a eu lieu chez Josette Minet.

• A noter le succès de notre école de voile qui s'adresse aux jeunes de 8 à 18 ans avec 1 cours de 2 heures le samedi. Si dans votre entourage des jeunes sont motivés pour apprendre la voile, nous les accueillerons avec plaisir

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2019, en espérant vous croiser cet été au CNL.

Le Président : A.Gerbeau

A ce jour, chaque usager peut se rendre en déchèterie (Montaigut le Blanc et Besse) pour déposer ses piles vides, ou en grande surface.

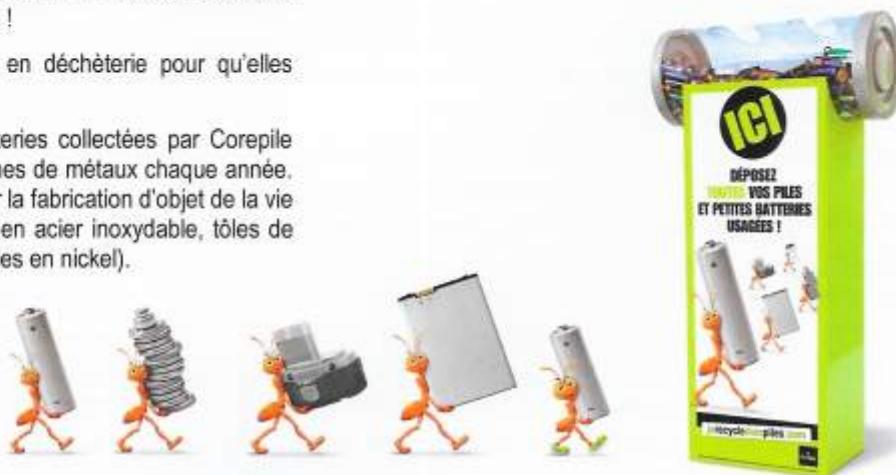
Afin d'étendre le service, le Comité Syndical a décidé d'installer des bornes de collecte majoritairement à l'entrée des mairies ou autres commerces de la commune. **La Mairie de Saint-Genès-Champespe s'est équipée.**

N'attendez plus, foncez au nouveau **point de collecte situé dans le hall de l'Agence Postale Communale !**

Ces piles seront ensuite regroupées en déchèterie pour qu'elles puissent être recyclées.

Le traitement des piles et petites batteries collectées par Corepile permet de récupérer environ 5000 tonnes de métaux chaque année. Ces métaux sont ensuite réutilisés pour la fabrication d'objet de la vie courante (gouttières en zinc, couverts en acier inoxydable, tôles de voitures, ou encore de nouvelles batteries en nickel).

➔ SUR 100 PILES :



Que retrouve-t-on dans la poubelle ordures ménagères d'un habitant du SICTOM des Couzes?



Mettre ses déchets recyclables en vrac dans le bac de tri



Déposer le verre et le textile dans les colonnes prévues à cet effet



Composter ses biodéchets et limiter le gaspillage alimentaire en finissant son assiette



Acheter en vrac pour limiter les emballages et opter pour des produits réutilisables



DIVERS

DU CHANGEMENT DANS LE PERSONNEL

Départ à la retraite d'Alain CHAUVET

Notre employé communal, Alain CHAUVET, a fait valoir ses droits à la retraite après une carrière bien remplie. Alain est né le 17 août 1958 à Picherande, il épousa Renée BESSE de Chanterelle (15). De cette union sont nés : François, Christine et Stéphanie.

Il commença sa vie professionnelle comme ouvrier agricole puis chauffeur. Le 15 juin 1984, Alain est recruté par la Commune de Saint-Genès-Champespe. Bien vite il s'adapte dans ses nouvelles fonctions (entretien des conduites d'eau, entretien des chemins, passage du chasse-neige...).

Alain a une grande qualité, il est très adroit de ses doigts dans tous les domaines, ce qui a rendu bien des services à la commune.

Alain a terminé sa carrière professionnelle le 31 août 2018.

Le Conseil Municipal te remercie pour toutes tes tâches que tu as accomplies, qui parfois, n'étaient pas très agréables (cimetièrre, assainissement).

Nous te souhaitons une bonne retraite auprès de ta petite Renée, de tes enfants et petits-enfants.

Recrutement de Lucien MECHIN pour remplacer Alain CHAUVET

Pour remplacer Alain CHAUVET, le Conseil Municipal a choisi Lucien MECHIN, après avoir fait appel à candidatures par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme. Etant un enfant du pays, nous le connaissons. Ayant travaillé chez des artisans, Lucien avait des connaissances dans le bâtiment. Pendant deux mois, Alain l'a aiguillé sur le rôle d'employé communal. Et à ce jour, Lucien commence bien à s'impliquer dans les tâches qui lui incombent.

Le Conseil Municipal te souhaite beaucoup de réussite dans tes fonctions.

Changement de régisseur au gîte communal, au camping municipal et au pesage.

Madame Aurélie TISON, responsable du gîte, du camping, du pesage et de l'entretien de certaines salles communales, n'ayant pas voulu renouveler son contrat a été remplacée par Monsieur Anthony TOURNADRE, un jeune de Saint-Genès-Champespe. Ce dernier a donné satisfaction durant la saison touristique de 2018.

Du changement dans les correspondants des journaux

La Montagne : Monsieur Pierre GIBERT - Tél. : 04 73 22 31 85 - Mail : pierre.gibert007@gmail.com

Le Semeur Hebdo : Madame Michèle BERNARD - Tél. : 04 73 22 37 16 - Mail : maminebernard@orange.fr

SOUS LES ÉTOILES A SAINT-GENÈS-CHAMPESPE

Le 18 août dernier Saint-Genès-Champespe a vécu à l'heure des étoiles. De nombreux visiteurs se sont retrouvés sur la butte de l'église à l'invitation l'Association des Astronomes Amateurs d'Auvergne et de la Municipalité de Saint-Genès-Champespe pour une soirée d'observation du ciel d'été. Cette année encore les étoiles seront au rendez-vous, le mercredi 21 août 2019. A partir de 20 h 30, présentation de la soirée d'observation à partir d'un diaporama, description des objets qui seront visibles au cours de la soirée. A 21 h 30, les membres de la 4A vous proposeront de découvrir de l'ouest vers l'est Jupiter et ses quatre satellites,

Saturne et ses anneaux. Puis, la nuit venue vous vous repérez parmi les constellations, vous en saurez plus sur leur mythologie et observerez les amas d'étoiles, nébuleuses et galaxies du ciel d'été. Plusieurs instruments des membres de l'association seront mis à la disposition du public afin d'observer les objets qu'ils auront sélectionnés et les astronomes amateurs présents répondront aux questions.



Contact : Association des Astronomes Amateurs d'Auvergne 04 73 87 25 53 / 06 85 10 23 59

Mairie de Saint-Genès-Champespe.

LES CHATS ERRANTS

En 2018, la Commune a procédé à la capture d'une dizaine de chats à l'aide de boîtes à piège prêtées par la S.P.A. de Gerzat (association dont nous adhérons). Nous avons constaté qu'à nouveau les chats sont en nette progression. C'est pourquoi, le Conseil Municipal demande aux propriétaires de faire le nécessaire afin que ces derniers ne reproduisent plus et qu'ils en assurent la responsabilité. Le fait d'aller chercher les boîtes à piège à GERZAT et les ramener avec les chats pris provoque des frais importants pour la commune.

DIVERS

INAUGURATION DE LA SALLE DES FÊTES « FRANCK MANARANCHE »

Le samedi 4 août 2018 à 15 h 00, en présence de la Députée Madame Laurence VICHNIEVSKY, de notre Conseillère Départementale Madame Elisabeth CROZET, des représentants de la brigade de Gendarmerie de La Bourboule et de nombreux habitants de Saint-Genès-Champespe a eu lieu l'inauguration de la salle des fêtes et qui, par la même occasion, a été baptisée « Franck Manaranche ». Ce dernier fut Maire de la Commune de 1944 à 1973 et c'est sous son mandat que la salle des fêtes fut construite.



Le Maire Daniel GAYDIER a apporté quelques précisions sur les travaux de ces dernières années. Notamment, l'agrandissement du bâtiment qui a permis la création d'une cuisine aux normes, de WC mais aussi la création d'une chambre pour Personnes à Mobilité Réduite avec des sanitaires adaptés. Par la même occasion, le gîte d'étape qui occupe le même bâtiment a également été mis aux normes avec ses deux salles de bains et WC. L'accès au dortoir du gîte par les escaliers intérieurs a été sécurisé. Tout le bâtiment est chauffé par le biais d'un chauffage central utilisant les plaquettes bois.

L'après-midi s'est terminé dans la bonne humeur avec le verre de l'amitié.



VISITE DE MONSIEUR LE SOUS-PRÉFET D'ISSOIRE

Le vendredi 14 septembre 2018, le Conseil Municipal de Saint-Genès-Champespe a eu l'honneur d'accueillir en Mairie Monsieur Tristan RIQUELME, Sous-Préfet d'Issoire.

Après que Le Maire, Daniel GAYDIER, ait présenté les Conseillers présents, le Conseil Municipal et Monsieur Le Sous-Préfet ont abordé les sujets d'actualité : problème d'alimentation en eau potable, travaux à réaliser sur la RD 30 dans le "Bois des Gardes", démarrage d'une 3^{ème} tranche au lotissement LES PICS, Aménagement Foncier, traverse du bourg RD 30 et RD 88.

Monsieur Le Sous-Préfet a visité les travaux réalisés : agrandissement de la salle des fêtes Franck Manaranche, rénovation du gîte d'étape avec une chambre pour Personnes à Mobilité Réduite, chaufferie à bois, rénovation de la Mairie, de l'Agence Postale Communale, de la salle des associations, sans oublier la bibliothèque et le terrain de camping.

Le Conseil Municipal a apprécié cette visite très intéressante et remercie Monsieur Le Sous-Préfet Tristan RIQUELME d'avoir accordé une partie de son temps à la Commune de Saint-Genès-Champespe.

REMISE DE MÉDAILLES ▶▶▶

Le 16 septembre 2018, notre employé communal Alain CHAUVET s'est vu remettre la médaille de vermeil pour 30 ans de bons et loyaux services et notre secrétaire Florence MOINS a reçu la médaille d'argent pour 20 ans de services.





Société de chasse de Saint-Genès-Champespe



Ce bel automne nous a permis de prélever, jusqu'à présent, quatre sangliers ainsi que quatre grands cervidés et une douzaine de chevreuils !

Les sangliers causent pas mal de dégâts et nous avons remis depuis l'été pas mal de mottes en place... Quoi qu'il en soit, nous restons vigilants sur la présence de cette espèce. Mais

souvent les sangliers viennent des communes voisines faire des dégâts et repartent chez eux. Il est donc difficile d'en gérer le nombre ! **Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2019 !**

A.A.P.P.M.A "La Donatoise" Section de Saint-Genès-Champespe *La pêche aux infos*

16 juin 2018 Les pêcheurs en assemblée.

L'AAPPMA Donatoise qui regroupe les communes de Saint-Genès-Champespe, Egliseneuve d'Entraigues, Espinhal, Picherande et Saint Donat a tenu son assemblée générale annuelle à Saint-Genès-Champespe sous la présidence de Bernard Guittard.

Les bilans moral et financier 2017 ont été présentés respectivement par le secrétaire Guy Ignatiouk et le trésorier Paul Gendre. Les bilans des sections ont également été présentés. Ces bilans ont été adoptés à l'unanimité par l'assemblée. En 2017, la vente de cartes est restée très stable.

Un excellent indice d'avenir se dessine avec la délivrance de cartes découvertes aux plus jeunes. Afin de leur faire découvrir le loisir de la pêche, ces cartes sont offertes gracieusement aux jeunes de moins de 12 ans.

Bernard Joum et Guillaume Denogent sont assermentés pour remplir leur fonction de garde sur l'ensemble du territoire pêche de la société.

Le président au nom de tous les pêcheurs a tenu à remercier tous les riverains de nos belles rivières qui nous autorisent le passage sur leurs propriétés, afin de pratiquer la pêche.

Projet micro-centrale sur le Tarentaine: l'assemblée résolument contre.

Face aux problèmes de sécheresse qui provoquent de plus en plus souvent un étiage calamiteux de nos rivières il serait dommageable que ce phénomène, récurrent depuis quelques années, soit encore amplifié par des réalisations inopportunes contribuant à détourner quantité d'eau de son milieu naturel, la rivière. Celle-ci doit rester un espace protégé à une époque où l'évolution climatique risque de nous amener vers une pénurie d'eau.

Cette assemblée s'est terminée autour de l'apéritif offert par la municipalité ensuite tous les pêcheurs se sont retrouvés au restaurant "Du midi" pour partager un amical repas.

4 septembre 2018 Pêche électrique sur le ruisseau de La Paranègre et sur le ruisseau du Bois grand à Egliseneuve d'Entraigues. Résultats catastrophiques: quelques vairons sur 50 mètres sur le premier point et 19 truitelles sur 100 mètres (1 seule faisant la maille, 1 seul alevin de l'année) sur le 2^e point.

Information importante : Suite à la demande déposée par M. Bernard Guittard le 6 septembre dernier auprès de la Fédération : **la pêche sur la Retenue du Gabacut sera désormais autorisée jusqu'au 15 octobre pour tous les poissons excepté pour la truite fermeture 15 septembre 2019.**

Déversements truites 2018 :

8 mars 2018 25 kgs Fario ruisseaux + 25 kgs Gabacut

30 mai 2018 20 kgs Fario ruisseaux + 25 kgs Arc-en-ciel Gabacut

28 juin 2018 30 kgs Arc-en-ciel au Gabacut

pour un coût total de 899,28 €

Les cartes de pêche 2019 sont disponibles et téléchargeables sur internet sur le site: www.cartedepêche.fr

Les pêcheurs peuvent également obtenir leur carte auprès de notre dépositaire :

Corinne Gatignol Bar-Tabac-Presse .

Tout mode de règlement est accepté . Les pêcheurs ayant une adresse mail sont priés de bien vouloir l'indiquer afin de recevoir une invitation à la prochaine assemblée générale de la société .

En 2019, notre AAPPMA continuera d'offrir la carte de pêche à tous les enfants de moins de 12 ans.

Les membres du bureau vous souhaitent une excellente année 2019

Le président : Alain Gerbeau

Le secrétaire: Guy Ignatiouk

"LE COIN DES PÔCHES" ET "LA CLÉ DU COIN", QUEL BEAU MARIAGE !

Nos animations sont toujours aussi nombreuses et remportent beaucoup de succès que ce soit avec les enfants ou avec les adultes.

Nous vous invitons vivement à venir partager tous ces bons moments de convivialité de culture, de créations, etc... Bonne année à toutes et tous pour 2019.



La Commune et le C.C.A.S. régalent leurs aînés, tradition de fin d'année

Après le mot de bienvenue du Maire, dans un décor festif, les convives au nombre de 40 ont pu, grâce aux talents culinaires de Josette Minet, apprécier un délicieux repas.

Dans la joie et la bonne humeur, les participants éprouvent toujours un grand plaisir à se retrouver pour échanger souvenirs et anecdotes. Certains ne manqueraient pour rien au monde ce rendez-vous, une sorte de thérapie bien que passagère pour ceux qui souffrent de solitude.

Il est regrettable que certaines personnes aient été privées de ce doux moment pour raisons d'hospitalisation, problèmes de santé ou autre cas de force majeure.

Le Conseil Municipal ainsi que les membres du C.C.A.S., vous adressent leurs vœux les plus sincères pour 2019.

Nous aurons une pensée toute particulière pour ceux qui sont seuls, malades ou fragilisés par les aléas de la vie, ainsi que pour ceux qui nous ont quittés.

LE CLUB DES BRUYÈRES 2018

Toujours autant de plaisir à se retrouver 2 fois par mois.

Nous échangeons, jouons aux cartes...autour d'un café ou d'un chocolat.

Bienvenue à Dédée Manaranche au sein de notre club.

Cette année, Solange Auriel, Madeleine Echavidre, Jeanine Mazeyrat, Josette Golfier et Alfred Guillaume ont fêté leurs anniversaires.

Nous avons partagé plusieurs autres moments :

- des repas toujours très conviviaux ;
- notre pèlerinage à Vassivière ;
- la fête du pain : MERCI à tous ceux qui participent à son bon déroulement.

Une Année que nous avons aimée passer ensemble ; les nouveaux sont toujours les bienvenus...

Souhaitons que 2019 apporte à toutes et à tous Santé et Bonheur.



Bonne année 2019 de la part de l'équipe de l'ALEP !

En 2018, l'association a proposé plusieurs activités :

- les séances de gym 2 fois par semaine, le jeudi et le samedi,
- une randonnée 1 fois par mois, le premier dimanche du mois,
- une balade pour la découverte des plantes,
- une soirée conviviale pour la fête de la randonnée,
- sans oublier une séance de bien-être au centre Thermadore de Saint-Nectaire.

Pour 2019 :

Fabienne nous "coache" pour la gym tous les jeudis à 20 h et samedis à 18 h.

Une randonnée une fois par mois, le premier dimanche du mois à pieds ou en raquettes.

Les dates des autres sorties seront fixées ultérieurement.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à prendre contact.

Pour tout renseignement : randogym@Outlook.fr - 04 73 22 36 09 - 06 65 29 69 80 - 06 83 60 16 61



les Anciens d'A.F.N.

Par respect pour tous nos chers disparus, les Anciens d'A.F.N. sont toujours fidèles aux commémorations du 19 mars, 8 mai et 11 novembre.

L'année 2018 a encore été marquée par la disparition de l'un des leurs : Jean ROY.

Les Anciens Combattants d'A.F.N. vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année et souhaitent que 2019 vous donne à toutes et tous bonheur et santé.



L'arbre de Noël de la Commune

Le mercredi 19 décembre 2018, le Père Noël a fait une halte sur la Commune de Saint-Genès-Champespe.

Comme d'habitude, les enfants ont reçu de magnifiques jouets. Tous étaient émerveillés et ont apprécié cet après-midi qui comprenait une projection de plusieurs petits films et un goûter.



Après sa distribution de cadeaux, notre gentil Père Noël a dû repartir pour une autre destination et a embrassé toutes les personnes présentes (enfants, parents, grands-parents et élus) avec pour seul regret de n'avoir pas pu rencontrer les 21 enfants mentionnés sur sa liste.



Les sapeurs-pompiers vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Notre caserne compte à ce jour 8 pompiers volontaires, dirigés par le chef de centre Nicolas Gatignol.

Nous avons encore la chance d'être une caserne indépendante. Cependant vu notre effectif, notre situation est précaire, c'est pourquoi je profite de ces lignes pour ouvrir les portes de notre centre à celles et ceux qui souhaitent s'engager à nos côtés et faire prospérer l'esprit et l'engagement de nos pompiers.

Deux dossiers d'inscriptions sont actuellement à l'étude en vue de rejoindre nos rangs.

Au mois de décembre, Nicolas Guittard et William Phelut caporaux-chefs ont reçu une médaille de bronze récompensant leur 15 ans d'engagement. Nicolas Gatignol a également reçu l'insigne de chef de centre. Nous les félicitons et les remercions pour leur dévouement.

Ces dernières années le fonctionnement des casernes a été considérablement modifié, notamment avec le système de la GICA qui consiste pour les pompiers à signaler leurs disponibilités.

De ce fait, nous assurons systématiquement les astreintes de nuit en semaine de 20h à 5h et de façon aléatoire le reste du temps selon les possibilités de chacun. En cas d'impossibilité pour notre caserne de nous rendre sur une intervention, le CODIS fait appel à une caserne voisine afin de pouvoir répondre aux besoins.

Je tiens à remercier l'équipe des pompiers pour leur investissement dans le repas de la fête du pain et le concours de pétanque de la fête patronale ainsi qu'à la population pour sa participation. Nous espérons pouvoir renouveler ces évènements afin de contribuer à la réussite des manifestations de notre commune.

William Phelut, président de l'amicale



Bonjour à tous,

Artense Moto Club, que je préside depuis 1995, a pour but de dynamiser notre bourgade (tout comme les autres manifestations organisées sur la commune). Voilà 2 ans que j'essaye de trouver un jeune successeur afin d'assurer la pérennité du club et maintenir ainsi une dynamique, en vain

A l'heure où les services publics s'éloignent (conseillers départementaux et régionaux, ligue moto), il est indispensable de conserver un maximum de manifestations pour que notre commune continue d'exister socialement. Je suis conscient que le motocross ne plaît qu'à peu de personnes à St-Genès et que notre rendez-vous annuel déplace très peu d'habitants de la commune. C'est un fait que je déplore mais je pense qu'un effort de chacun peut démontrer le refus de tomber dans l'oubli de nos administrations.

La demande de bénévolat ainsi que l'engagement des entreprises ou agriculteurs locaux est de plus en plus importante et on retrouve souvent les mêmes personnes qui peuvent se lasser avec le temps. N'hésitez pas à vous impliquer, il faut du renouvellement.

Le fait de ne pas habiter sur place est un réel problème pour moi car le manque de communication peut souvent engendrer un problème de compréhension mais, croyez-moi, la seule et réelle motivation est de faire partie et de maintenir le tissu associatif de notre commune.

2019 sera une année décisive pour le club : ré-homologation et mise en conformité du circuit. Nous avons sollicité l'aide de la municipalité en plus de nos actions bénévoles sur place ; une municipalité qui a toujours répondu présent durant toutes ces années et qui nous a permis d'évoluer face aux contraintes grandissantes. C'est le cas également des entreprises locales. Merci à tous !

Frédéric PAPON, Artense Moto Club



ÉTAT-CIVIL POUR L'ANNÉE 20187

NOS PEINES

➤ *Décès :*

Roger Michel Louis VAISSAIRE le 2 janvier 2018

➤ *Nous ont également quittés :*

Andrée Adèle DURIF le 5 avril 2018

Marinette Antoinette MOLINIER veuve REBOISSON le 18 septembre 2018

Jean-François REBOISSON le 20 septembre 2018

NOS JOIES

➤ *Mariages :*

André Gérard Joseph Auguste DION et Marie-Dominique Huberte BONNIN le 12 mai 2018

Benoît Dimitri Maurice GERBEAU et Angélique Paulette CHEYROUSE le 14 juillet 2018

➤ *Naissances :*

Louka VAISSAIRE le 22 janvier 2018

Rose Albane BERNARD le 24 août 2018

Édito

Un chemin qui conduit au bonheur

Comment suis-je invité à naître et à renaître avec l'Enfant de la crèche ?

Il est le Prince de la Paix, l'Espérance pour un bon nombre d'entre nous et pourtant, quand nous regardons le monde qui nous entoure, nous disons parfois qu'il y a matière à découragement.

Les guerres n'en finissent pas, les attentats se répètent, la faim et le sous-développement sont encore bien présents.

Alors, parfois l'Espérance vacille. Tout semble bouché et une interrogation grandit en nos coeurs. Que pouvons-nous faire ?

Quand nous regardons le monde autour de nous, quand nous nous regardons nous-mêmes ainsi que nos frères en humanité, bien souvent, nous ne trouvons pas beaucoup de raisons de nous réjouir, car, malgré bien des efforts, nous nous apercevons que nous sommes toujours égoïstes et orgueilleux.

Que de fois il m'est arrivé d'entendre des hommes ou des femmes me dire : 'Vous voyez bien, le monde est détraqué, 2 000 ans de christianisme et toujours les mêmes errements !'

Nous sommes incorrigibles ! Nous gémissons beaucoup, y compris dans l'Église.

Nous croyons que nous pourrions changer le monde à la seule force de nos poignets.

Nous croyons qu'il suffit d'avoir une volonté forte pour se changer soi-même

Et aujourd'hui, à l'approche de Noël, nous sommes invités à nous tenir en éveil car Jésus vient pour nous montrer le chemin vers le Père.

Dieu vient rejoindre toute souffrance, il trace un chemin dans le désert du mal et de la désespérance.

Quand nous croisons Dieu dans nos vies, cela peut nous emmener très loin, car Dieu veut nous guider sur un chemin qui conduit au bonheur.

Alors, si nous profitons de ce temps de l'Avent pour prendre cette route, pour nous engager sur ce chemin de vie ?

Bientôt, nous serons invités à accueillir Celui qui vient, l'Enfant Dieu, l'Enfant Roi, l'accueil du Fils de Dieu, Emmanuel Dieu avec nous.

Alors, une simple question : comment suis-je invité à naître et à renaître avec l'Enfant de la Crèche ?

DÉPARTEMENTAL SALERS DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Un succès exceptionnel à Saint-Genès-Champespe avec un concours relevé, une affluence exceptionnelle illustrant parfaitement la vitalité d'une race et de son territoire.

Un très grand cru pour ce 43^{ème} concours départemental organisé par le syndicat Salers du Puy-de-Dôme avec l'appui logistique des acteurs de la Commune de Saint-Genès-Champespe. Un concours fort de 22 élevages et 200 animaux présents. Le rythme des jugements a été relevé avec un final à 17 h 30 pour une remise des prix très suivie à 18 h 00.

Les spectateurs ont pu donc admirer en permanence les animaux à l'attache ou sur l'un des deux rings de présentation qui ont toujours été noirs de monde. Tout autour, de très nombreux acteurs professionnels du territoire accueillaient les visiteurs pour échanger avec eux sur leurs services ou leurs produits.



Affluence record. Le beau temps aidant les visiteurs sont venus en très grand nombre durant toute la journée. La restauration a fait le plein : plus de 1000 repas servis. Beaucoup de voisins du Cantal sont venus sur ce concours. La municipalité emmenée par un Maire actif et très concerné M. Daniel GAYDIER, a orchestré de main de maître cette journée. Les services municipaux et les associations locales se sont encore une fois investis pour la réussite de cette manifestation. De nombreux sponsors ont soutenu cet évènement avec une très belle dotation en lots utiles au quotidien des exploitations. Le tout sans oublier la trentaine de cloches qui ont été offertes par les municipalités et quelques entreprises du territoire.



Le syndicat Salers montre sa grande mobilisation pour la promotion de la race.

Pour cette édition, le syndicat Salers du Puy-de-Dôme a fait l'acquisition d'un barnum rouge. Il a servi et servira de support à la promotion de la race et de ses produits. En plus de la distribution du programme et de dépliants sur les "viandes racées", les ventes de tee-shirts et de casquettes (toutes vendues !) ont permis de nouer le contact avec les visiteurs.

Par ailleurs le stand a abrité un étal de dégustation et de vente de produits laitiers Salers amenés et promus par l'Association Tradition Salers à laquelle adhère un bon nombre d'éleveurs Salers de la région.

Médaillés du syndicat : une remise émouvante

Les Présidents Eric Dauphin et Didier Champeix ont co-animé la désormais traditionnelle remise de médailles du syndicat à des personnes méritantes (Mme Minet Josette, M. Bafoil Dominique, M. Faugère Michel), vis-à-vis de la race. C'est cette année avec un invité très attaché au territoire, M. Louis Giscard d'Estaing, Conseiller Régional qu'a eu lieu cette modeste cérémonie. Il a parlé de la race Salers et du territoire Massif Central avec beaucoup de passion et de connaissance en rappelant les grandes réalisations de l'ex région Auvergne. Il a évoqué notamment la mise en place de la Grande Halle d'Auvergne, une réalisation qui permet aux races allaitantes du Massif Central d'être promu à l'International. Les médaillés ont chacun fait un petit discours qui a été remarquablement écouté par les spectateurs très attentifs et très émus aux témoignages des vies de travail passées avec la race Salers. Un point commun pour ces 3 jeunes retraités, c'est la reprise de leur exploitation avec poursuite de l'élevage Salers, l'une par son petit-fils, l'autre par son fils et le troisième par un jeune couple d'éleveurs qui lui a succédé. Tous avec beaucoup de passion et de réalisme professionnel.

Il est à noter également un nombre plus important de jeunes éleveurs qui se sont investi dans la présentation d'animaux à ce concours. C'est un signe très positif et pour la race (dont les effectifs continuent d'augmenter dans le département) et le syndicat. Jeunesse et vitalité, un cocktail qui fait du bien !



De beaux champions

Hirondelle, une vache suitée du GAEC du BUISSON remporte le prix de Championnat femelle. Le prix de Championnat jeune espoir femelle revient avec MARQUISE à l'Élevage VAN SIMMERTIER, un couple de jeune qui ont repris l'exploitation de M. Bafoil Dominique et qui confirme tous les espoirs que ce dernier avait mis en eux ! Enfin le prix de Championnat mâle est remporté par un taureau d'âge IDEAL propriété du GAEC DAUPHIN TARRI

C'est la Commune de Saint-Jean-des-Ollières qui accueillera le 44^{ème} Départemental Salers le samedi 31 août 2019

LE MOT DU COMITÉ DES FÊTES

Le Président du Comité des Fêtes ainsi que toute son équipe vous souhaitent une excellente année 2019.

Une réunion a été faite au mois de septembre, nous avons eu 3 bénévoles de plus : Mathieu MINET, Ludovic MINET et Célian GATIGNOL. Ce qui fait plaisir, c'est que se sont des jeunes pleins d'idées et motivés.

Encore une fois, la porte est ouverte à tous. N'hésitez pas à nous contacter : nous avons besoin de tout le monde.

Le calendrier des festivités pour 2019 n'a pas encore été fait.

Quelques manifestations seront encore de la partie, comme notre loto qui aura lieu au mois d'avril, un repas sera prévu dans le mois de juin pour le feu de la Saint-Jean et bien sûr notre fête de la Saint-Louis qui se déroulera les 23, 24 et 25 août.

Le Président Thibaut COMBROUZE. Contact: 06 31 79 23 85.



UN CHANTIER BÉNÉVOLE POUR RESTAURER LA TOURBIÈRE DE L'ARBRE !

Vendredi 26 octobre, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Auvergne, en lien avec le Parc naturel régional (PNR) des Volcans d'Auvergne et l'appui de la commune, est intervenu sur la tourbière de l'Arbre. Cette zone humide dont les écoulements d'eau contribuent à alimenter le Tauron et la retenue du même nom, a été pendant des dizaines d'années le lieu de dépôt de nombreux déchets en tous genres. Gérant le site avec la commune depuis la signature d'une convention de gestion en ce début d'année 2018, le CEN Auvergne a donc organisé un chantier de nettoyage bénévole grâce à l'appui de la commune et à l'aimable autorisation de passage du voisin.

Une mobilisation citoyenne autour de la tourbière de l'Arbre !

C'est par une belle journée d'automne qu'une dizaine de bénévoles s'est retrouvée à Saint-Genès-Champespe pour participer au chantier de restauration, toutes prêtes à en découdre avec les déchets jetés il y a (très) longtemps dans d'anciennes fosses d'extraction de tourbe. Les bras n'ont pas manqué pour extraire bouteilles de verre, batteries, piles, déchets plastiques et autres restes de voitures. Si 2 à 3 m³ de détritiques ont été extraits, remplissant la remorque du tracteur communal ainsi qu'une vingtaine de sacs de verres, il en reste malheureusement encore qu'il faudra retirer lors d'un prochain chantier de nettoyage. Les déchets ont, dans la mesure du possible, été triés pour pouvoir être recyclés.

Un projet global de restauration des tourbières de l'Artense

Ce chantier s'inscrit dans le cadre du "Réseau Tourbières", piloté par le PNR des Volcans d'Auvergne, et fait plus particulièrement suite à un inventaire participatif des tourbières du secteur débuté en 2018. Ce dernier a permis de faire une première synthèse des connaissances des acteurs locaux (*PNR des Volcans d'Auvergne, CEN Auvergne, des élus et des habitants rencontrés*) afin d'avoir une vision plus réelle de la présence des tourbières sur ce territoire. Aujourd'hui et après avoir vérifié sur le terrain, 24 tourbières ont été répertoriées sur la commune (dont 12 qui n'étaient pas recensées dans le réseau), améliorant ainsi les connaissances écologiques et historiques de ces milieux !

Et ensuite ?

L'inventaire participatif engagé en 2018 se poursuit ! En effet, le CEN Auvergne a orienté ses premières recherches sur les zones exploitées pour extraire de la tourbe : il reste donc très probablement des tourbières qui sont passées dans les mailles du filet ! Pour consulter cet inventaire et proposer des zones, il suffit de se rendre sur "cartes.cen-auvergne.fr", ou contacter directement le CEN Auvergne.

En parallèle, de nouvelles actions de restauration vont être engagées : l'inventaire ayant permis de repérer des tourbières dégradées (déchets et autres dysfonctionnements), le CEN Auvergne va prendre contact avec les gestionnaires de ces zones pour envisager des chantiers de nettoyage ou autres. On espère que de nouvelles actions verront le jour l'hiver prochain sur les tourbières de Saint-Genès-Champespe !

Le CEN Auvergne remercie particulièrement les élus et personnes rencontrées pendant l'inventaire et les bénévoles ayant permis la réalisation de ce premier chantier.

Contact : Conservatoire d'espaces naturels Auvergne

Vincent Legé : 04.73.63.18.27 vincent.lege@cen-auvergne.fr

Cartographie interactive : cartes.cen-auvergne.fr



Fiche tarifaire des prestations communales

Prestations		Tarifs	Délégations du Conseil Municipal	
			Date	Numéro
Cimetière	Concession	150,00 € (30 € / m ²)	25/06/2010	/
	Case columbarium	600,00 €	11/12/2009	/
Réseaux	Branchement d'eau potable (prise en charge, vanne et bouche à clé)	250,00 €	02/09/2016	DE 2016_095
	Abonnement au réseau d'eau (regard et compteur)	370,00 €	02/09/2016	DE 2016_096
	Remplacement d'un compteur d'eau	70,00 €	02/09/2016	DE 2016_098
	Pose d'un regard d'eau	300,00 €	02/09/2016	DE 2016_094
	Raccordement au réseau d'assainissement	700,00 €	02/09/2016	DE 2016_097
Eau	Location compteur :			
	- prix annuel	35,00 €	29/09/2015	DE_2015_112
	- prix semestriel	17,50 €		
	Consommation :			
	- 1ère tranche (de 0 m ³ à 120 m ³ inclus)	0,80 €	29/09/2015	DE_2015_112
	- 2ème tranche (au-delà de 120 m ³)	0,50 €		
Assainissement	Tarif assainissement	0,51 € / m ³ d'eau consommée	30/01/2009	/
Salle des fêtes	Location pour les personnes qui possèdent un bâti (caution 1000 €)	130,00 € / jour	19/12/2014	DE 2014_185
	Location pour les personnes de l'extérieur (caution 1000 €)	150,00 € / jour	19/12/2014	DE 2014_185
	Caution location salle des fêtes pour les particuliers	1 000,00 €	16/01/2015	DE 2015_012
	Caution location salle des fêtes pour les associations	300,00 €	13/04/2018	DE 2018_064
Locations diverses	Location de la vaisselle	25,00 € / 50 couverts	15/05/2015	DE 2015_071
	Remplacement d'un verre	2,00 €	02/09/2016	DE 2016_099
	Remplacement d'une assiette	5,00 €	02/09/2016	DE 2016_099
	Remplacement d'un couvert	1,00 €	02/09/2016	DE 2016_099
	Remplacement d'une carafe	2,00 €	02/09/2016	DE 2016_099
	Remplacement d'une tasse avec soucoupe	3,00 €	02/09/2016	DE 2016_099
	Location de la friteuse (caution 200 €)	10,00 € / jour	14/09/2018	DE 2018_102
	Location de la machine hot-dog (caution 200 €)	10,00 € / jour	14/09/2018	DE 2018_102
	Location de la sono aux particuliers (caution 3000 €)	100,00 € / week-end	06/06/2014	DE 2014_116
Gîte	Nuitée sans chauffage (hors taxe de séjour)	7,50 €	09/10/2009	/
	Nuitée avec chauffage (hors taxe de séjour)	9,00 €	09/10/2009	/
Camping	Forfait 1 ou 2 personnes + véhicule + emplacement (caravane ou tente)	6,50 € / jour	30/06/2017	DE 2017_094
	Forfait 1 ou 2 personnes + emplacement (tente)	4,50 € / jour	30/06/2017	DE 2017_094
	Personne supplémentaire (au-dessus de 2 et à partir de 7 ans)	1,50 € / jour	30/06/2017	DE 2017_094
	Enfant (moins de 7 ans)	0,00 € / jour	30/06/2017	DE 2017_094
	Branchement électrique	2,00 € / jour	30/06/2017	DE 2017_094
	Garage mort sans électricité	1,50 € / jour	30/06/2017	DE 2017_094
	Garage mort avec électricité	2,00 € / jour	30/06/2017	DE 2017_094
	Jeton pour machine à laver	3,00 €	30/06/2017	DE 2017_094
	Animaux (obligatoirement tenus en laisse)	0,00 € / jour	30/06/2017	DE 2017_094
	Forfait camping-car (sans électricité)	8,00 € / jour	30/06/2017	DE 2017_094
Pesage	Ticket de pesage	6,00 €	14/04/2017	DE 2017_057
Tennis	Heure	0,00 €	14/04/2017	DE 2017_058
	Carte annuelle	0,00 €	14/04/2017	DE 2017_058
Matériel d'élagage	Location du tracteur avec épareuse et chauffeur pour travaux d'élagage des forêts sectionales situées sur la Commune.	60,00 € / heure	16/10/2015	DE_2015_125
Déneigement pour les communes environnantes	Pousseur avec étrave et chauffeur, par tranche de 30 minutes	40,00 €	13/10/2017	DE_2017_128
	Tracteur avec fraise et chauffeur, par tranche de 30 minutes	50,00 €	13/10/2017	DE_2017_128
Déneigement des chemins privés	A la demande (demande formulée par l'intéressé pour chaque passage)	50,00 €	17/11/2017	DE_2017_131
	Forfait annuel en fonction de la longueur du chemin en mètre (L)	200 € + 1,25 € x L	17/11/2017	DE_2017_131

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE : Tél et Fax : 04 73 22 31 84

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h. 00 à 12 h et de 13 h. 30 - 17 h. 00

- Samedi : 9 h. 00 à 12 h. 30 * *Les lundis et les jeudis après-midi sont fermés au public.*

E-mail : mairie.stgeneschampespe@orange.fr

Site internet : <http://st-genes-champespe.pagesperso-orange.fr/>

AGENCE POSTALE COMMUNALE : 04 73 22 30 01 : Ouvert du mardi au samedi : 9 h. 00 à 12 h. 00

LOCATION SALLE DES FÊTES, PESAGE, TENNIS, GITE D'ÉTAPE et CAMPING : 07 87 08 48 76

s'adresser à : Anthony TOURNADRE au 07 87 08 48 76

BIBLIOTHEQUE "LE COIN DES PÔCHES" : 04 73 22 31 05 - E-mail : lecoindespoches@orange.fr.

- Mercredi et samedi : 14 h. 00 à 16 h. 00

TRÉSORERIE DU MONT-DORE LA TOUR : 04 73 65 22 44 (*guichet et accueil téléphonique*)

Le bulletin a été rédigé par Daniel GAYDIER avec la collaboration de toutes les associations, de notre Secrétaire Florence, avec l'aide d'Alain GERBEAU.